

## CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU VAL DE MARNE

### SEANCE PLENIERE DU 10 JUIN 2025

#### COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

##### 1) POINTS D'ACTUALITE

Deux points d'actualité sont abordés : le suivi du dispositif de déconcentration du Fonds d'intervention régional (FIR) et le rendu compte de la journée du 2 juin consacrée à la promotion de la santé et aux dynamiques territoriales.

Sur la déconcentration du FIR à l'échelon départemental à hauteur d'un million d'euros, il est rappelé que sept projets ont été retenus in fine suite aux réflexions menées avec la Délégation départementale. Une note détaillée expliquant la méthodologie mise en application et le contenu des projets adoptés a été diffusée il y a quelques semaines.

Il a été décidé de constituer un outil de suivi de la mise en œuvre des sept projets de façon à ce qu'elle soit la plus efficace en termes de réponse aux besoins. Un comité de suivi sera constitué des porteurs de chacun des projets, de cadres de la Délégation départementale et de membres du bureau du CTS.

La réunion d'installation de cette instance aura lieu le 11 juin en soirée et sera suivie d'autres réunions d'ici à la fin de l'année 2025.

Compte tenu de l'implication du CTS dans cette démarche de déconcentration, notamment lors de la séance plénière du 6 mars qui a permis de valider deux réunions du bureau, les relevés de décisions des séances de ce comité de suivi seront diffusés au CTS élargi.

Autre point d'actualité, la journée consacrée à la promotion de la santé et aux dynamiques territoriales le 2 juin, organisée par la Délégation départementale et le Centre de ressources Politique de la ville « Ressources Urbaines ». En l'absence de Chrystelle BERTHON, responsable du département Prévention Promotion de la Santé à la Délégation départementale, empêchée, c'est Alice PUECH-PECOT, son adjointe, qui en fait la synthèse.

Cette journée consacrée à la thématique de la participation citoyenne en promotion de la santé, a réuni **103 d'acteurs du territoire** : collectivités territoriales, associations, professionnels, institutionnels et quelques habitants, usagers et citoyens.

La rencontre a été riche en échanges, partage d'expériences et propositions d'actions pour renforcer le déploiement des démarches participatives sur le territoire.

La journée s'est déroulée en 2 temps : le matin une table ronde avec professionnels représentant le CTS, la commission nationale du débat public, promotion santé ile de France et l'association Igikali la maison apaisante de Vitry. Chaque professionnel a pu partager la définition et les concepts de la participation

citoyenne en fonction de sa place et d'expériences concrètes.

L'après-midi a été consacrée à 4 ateliers qui ont permis de rendre les participants acteurs de cette journée et de réfléchir ensemble à quelques préconisations :

- Un préalable aux démarches participatives : la création d'un environnement favorable avec la mobilisation des différents secteurs d'intervention (sanitaires et non sanitaires) permettant de prendre en compte les différents déterminants de la santé (environnement/logement...)
- Renforcer le portage politique et institutionnel pour faciliter les démarches participatives au niveau local
- Soutenir les relais de proximité (médiateurs, adultes relais, associations de quartiers, conseils de quartier...), pour consolider leur rôle essentiel
- Valoriser et légitimer la parole des habitants dans les processus décisionnels et reconnaître la richesse des savoirs expérientiels dans les décisions.
- Développer la littératie en santé, pour rendre l'information accessible à tous.
- Former les acteurs aux méthodes d'évaluation, afin de mesurer l'impact des actions engagées.

Cette journée marque une étape importante et les travaux vont se poursuivre pour favoriser la sensibilisation sur cette thématique essentielle dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Les pistes et leviers proposés par les participants doivent être affinés pour tendre vers des actions plus concrètes.

Une 3eme journée sera organisée en 2027 et les thèmes qui sont ressortis lors de la déclution ont été santé environnementale, santé mentale et littératie en santé.

Les échanges qui suivent cette présentation se focalisent sur la thématique des usagers dont le pouvoir d'agir constituait la clef de voûte de la journée du 2 juin.

Quel est leur rôle concret dans l'outil de démocratie sanitaire qu'est le CTS ? Quelle articulation avec les élus (démocratie représentative et démocratie directe) ? Les rapports usagers/professionnels sont-ils réellement équilibrés ? Usagers ou représentants des usagers ?

Il est rappelé qu'à la suite de la réunion de travail avec la direction de la Délégation départementale, une séance spécifique du CTS s'était tenue sur ces thématiques à la fin du printemps 2023. Une note sollicitant l'avis de chacun, sur la base des échanges de la séance du CTS, avait été rédigée par Pascal CACOT et Yves TALHOUARN.

Il est proposé de diffuser à nouveau cette note pour prolonger et enrichir le débat qui est une composante primordiale de la démocratie en santé.

Par ailleurs, Martine ANTOINE a annoncé qu'elle réunirait à la rentrée le groupe thématique Prévention, une invitation sera envoyée prochainement aux personnes ayant souhaité y participer.

## 2) ELECTION DU VICE PRESIDENT DU CTS

Cette élection est motivée par la démission de Pascal CACOT qui assumait cette fonction de puis le mandat actuel du CTS, donc juin 2022, suite à son départ à la retraite, tout en restant membre à part entière du CTS en tant que personnalité qualifiée.

Avant de procéder à l'élection du nouveau vice-président, Yves TALHOUARN rend hommage à Pascal CACOT.

« Avant l'élection du vice-président, je souhaiterais rendre un hommage sincère à celui qui va être remplacé.

Il s'agit de Pascal CACOT et j'ai été élu en même temps que lui, il y a maintenant trois ans, en juin 2022.

Pascal a été une figure centrale de la santé mentale en Val de Marne et plus généralement dans le cœur de notre région francilienne.

Sa parole était écoutée, aidée il est vrai par son style, tant à la CRSA qu'au GRSM.

J'ai fait plus finement sa connaissance lors de l'élaboration du PTSM 1 puisque nous avons collaboré tous les deux dans l'instance qui a conduit le processus de construction de ce PTSM, avec Didier HOTTE, Bernard ELGHOZI, Jean-Paul BOUVATTIER.

Pascal animait la réflexion et la mise en forme des propositions sur les thèmes de la citoyenneté et des conditions "environnementales" de la santé mentale dont l'habitat et le travail.

La citoyenneté c'était le fil rouge de la démarche de Pascal, de son engagement professionnel et la contribution qu'il a apportée à notre CTS sur le thème de l'expression des usagers, pas seulement sur la santé mentale, le démontre.

Un grand merci à lui pour ce qu'il nous a apporté en tant que vice-président du CTS, poste qu'il quitte à l'occasion de son départ à la retraite et du poste de directeur de l'association "Vivre".

Et un grand merci aussi pour la poursuite de son activité au sein du COPIL des pairs aidants familiaux professionnels, au sein duquel il représente le CTS, initiative portée par le service d'Alain CANTERO à Saint Maurice.

Je rappelle que cette action que nous avons imaginée lors du CNR santé il y a plus de deux ans maintenant a révélé son opportunité ce qui nous a amenés lors de la déconcentration du FIR il y a quelques semaines à proposer le doublement de son budget pour 2025.

Je reverrai donc Pascal CACOT dans quelques jours, à l'occasion de la prochaine réunion du COPIL. »

Pour ce qui est de l'élection proprement dite, Yves TALHOUARN, en se fondant sur le règlement intérieur du CTS, tel qu'il a été adopté en début de mandat, et plus précisément son annexe 2 relative aux élections internes, propose de retenir la méthode applicable en cas d'une candidature unique, à avoir une adoption

par "acclamation", ce qui évite de procéder par bulletins secrets sur liste d'émargements, impossible en visioconférence. Il rappelle que lors de la convocation de la séance, il a été demandé aux membres du CTS de faire acte de candidature sur ce poste de vice-président préalablement.

Il s'avère qu'une seule candidature s'est exprimée, celle d'Andrew CANVA.

Il passe alors la parole à ce dernier pour qu'il motive sa candidature, dont l'intervention est reprise ci-dessous :

« Plusieurs prises de parole conjointes de Denis Robin, Directeur général de l'ARS Île-de-France, et Renaud Coupry, Président de la CRSA, à l'occasion des séances plénières de la CRSA ont permis d'affirmer leur conviction que pour agir sur le bien commun en déployant des politiques publiques il faut nécessairement croiser et combiner l'action publique avec celle des acteurs de terrain. Ils ajoutent alors que les CTS peuvent et doivent y contribuer et qu'il faut pour cela les renforcer.

Avec Yves Talhouarn nous partageons pleinement cette approche et souhaitons œuvrer à ce que le CTS du Val de Marne participe pleinement à cette dynamique régionale.

Ma candidature au poste de vice-président de cette instance s'inscrit dans cette démarche en total soutien à l'action de son président.

J'ajouterais pour évoquer mes quelques priorités, que pour que cela puisse se déployer la démocratie sanitaire suppose que vraiment tous les acteurs publics ou privés doivent se rencontrer et partager leurs stratégies, leurs contraintes, leurs besoins, leurs potentialités, afin que les actions ou pratiques envisageables et nécessaires puissent être pensées en prenant en compte tous ces paramètres.

Évoquer tous les acteurs suppose que tous les services de l'Etat et les grandes institutions publiques s'impliquent réellement dans la démarche et que les représentants des usagers puissent également le faire dans de bonnes conditions, ce qui est un enjeu en soi.

Mon souhait est de modestement contribuer, en soutien au président de notre CTS, à l'animation de cette ambitieuse démarche. »

Yves TALHOUARN indique que cette candidature "légitime" l'animation qui est celle du CTS depuis plusieurs mois avec le binôme qu'il constitue avec Andrew CANVA.

Dans ces conditions, le CTS entérine le remplacement de Pascal CACOT par Andrew CANVA comme vice-président.

### 3) INFORMATION AUTOUR DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES DESERTS MEDICAUX ET CONCERTATION AUTOUR DU ZONAGE MEDECINS

Avant de passer la parole à Régis GARDIN et Renaud BRAY, responsables du département offre de soins à la Délégation départementale, ainsi qu'aux représentants de l'Assurance Maladie du Val-de-Marne (Frantz

LEOCADIE, Sandrine ROQUE et Ugo BERGAMINI), Eric VECHARD précise que ces sujets ont été abordés lors de la dernière commission paritaire locale médecins à la CPAM 94.

Cela s'inscrit dans une démarche de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire. Une concertation est par ailleurs prévue avec les élus locaux.

Régis GARDIN présente les grandes lignes du pacte de lutte contre les déserts médicaux voulu par le Premier Ministre. L'objectif est de poursuivre les actions engagées depuis 2017 visant à réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins et de mettre en place des mesures opérationnelles portées par les médecins pour permettre aux citoyens des territoires les plus en difficulté d'avoir un médecin.

Renaud BRAY présente les réflexions autour de la révision en cours du zonage médecins suite à l'arrêté DGOS du 9 mai 2025. Cette révision fait l'objet d'une concertation auprès notamment du CTS, qui prend en considération les besoins d'une planification de l'offre de soins au plus près des territoires, et souhaite être tenu informé précisément de l'évolution du dossier.

A ce stade de la réflexion, qui n'en ait qu'à ses débuts, il est noté que si aucun territoire du Val de Marne ne correspond aux zones les plus en difficulté telles que concernées par le Pacte du Premier Ministre, une grande majorité du territoire est en tension ce qui pourrait conduire à créer une catégorie intermédiaire dans le zonage pour concentrer les efforts sur les zones les plus fragiles du département et éviter un phénomène de saupoudrage qui serait au final sans effet.

#### 4) INFORMATION AUTOUR DU ZONAGE PHARMACIENS

Le CTS prend acte du dispositif en cours d'élaboration et ne s'oppose pas à ce zonage. Eric DOURIEZ, représentants de l'URPS pharmaciens, rappelle toutefois l'avis négatif exprimé par l'URPS pharmaciens sur l'évolution envisagée du zonage pharmaciens.

Il est souhaité par le Président du CTS qu'un point régulier soit fait sur ces deux dossiers, soit en séance plénière soit en bureau, selon l'opportunité temporelle.